

Paris, Sénat, 30 mai 2018

Je voudrais d'abord remercier le Sénateur Oliver Cadic d'avoir facilité cette audition et les membres du Groupe de suivi de nous recevoir à ce moment crucial des négociations.

Résumé de la situation :

Depuis la publication du rapport conjoint de décembre 2017, et encore plus depuis le Conseil européen de mars, on entend dire presque partout que le dossier des droits des citoyens européens au RU est maintenant réglé. Des représentants du gouvernement britannique font depuis quelques mois le tour des capitales européennes répétant ce message : tout va bien, la question des citoyens européens est close.

Or il n'en est rien, ce que je vais exposer en 5 points.

1

D'abord, selon le principe que rien n'est conclu tant que **tout** n'est pas conclu, notre sort ne l'est donc toujours pas et notre incertitude perdure après presque 2 années. Ensuite, bien des questions n'ont toujours pas trouvé de réponses : par ex

- Réunification des familles
- Reconnaissance des diplômes
- Le cas des personnes en situation précaire ou complexe
- etc.

Soit ces questions, et bien d'autres, n'ont pas été abordées par les négociateurs, ou n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante à ce jour, ou elles sont explicitement exploitées comme objets de marchandage dans les négociations en cours.

2

Le deuxième point concerne le processus de documentation des citoyens européens. Le 29 mars 2019 à 23h heure anglaise, les citoyens européens perdront tous leurs droits issus de l'Union européenne et ils devront **obligatoirement** postuler pour un nouveau statut afin de pouvoir rester dans le pays.

Comme vous le savez peut-être le Royaume Uni, comme la France d'ailleurs, n'a pas de processus de documentation systématique des citoyens européens qui vivent sur son sol. Si cela n'a pas posé de problème jusqu'à présent, aujourd'hui le gvt britannique fait face à un désastre administratif qui risque fort de tourner en désastre humain.

En effet, contrairement à ce qui est dit, là non plus rien n'est réglé. Si certains grands principes autour de ce processus ont été émis (système simplifié... promesses de soutien pratique...) il n'en reste pas moins que tout reste à faire afin que 3 millions et demi de citoyens soient correctement

documentés et donc légaux au Royaume Uni d'ici la fin de la période de transition et au plus tard le 30 juin 2021.

Quelle est la base substantive de l'identification et de l'enregistrement des citoyens européens à partir du 30 mars 2019 ?

Le Conseil européen a confirmé le changement radical de statut d'immigration des citoyens européens vivant au Royaume Uni.

Dans le régime existant,

En vertu du droit européen, les citoyens européens résidant dans un pays de l'union n'ont pas besoin de demander le droit de résidence ; la législation leur donne déjà ce droit. Tout ce qu'ils doivent faire, lorsque le pays de résidence l'exige, c'est démontrer qu'ils sont bien résidents en s'enregistrant sous un système appelé 'résidence permanente'. C'est ce que l'on appelle un processus **déclaratoire**.

Dans le cadre du nouveau système proposé au Royaume-Uni,

Les citoyens européens seront **obligatoirement** tenus de faire une **demande** de droit de résidence, appelée « settled status » ou « statut d'établissement » qui s'inscrit dans la loi d'immigration britannique. C'est ce que l'on appelle un processus **constitutif**. Dans ce cadre, le gouvernement britannique nous **octroie** un droit de résidence qui peut toujours être retiré.

En ce qui concerne le processus de mise en œuvre,

Jusqu'à présent le ministère de l'intérieur a été incapable de dire comment il entendait traiter tous les cas de figure possibles dans les temps impartis... Notre organisation, les 3million, a ainsi identifié, **à ce jour**, 150 questions, que nous avons envoyées au ministère de l'intérieur et pour lesquelles nous attendons encore des réponses **par écrit**, lesquelles nous ont été promises par Mme Caroline Nokes, la ministre déléguée aux questions sur l'immigration, que nous avons rencontrée récemment.

Nous assistons aux groupes de réunion autour de la mise en place du nouveau statut, il est clair que le ministère de l'intérieur a encore beaucoup à faire de sorte que tout le monde soit documenté, et dans les temps. Le fait est que nous nous faisons beaucoup de souci pour un certain nombre de personnes qui risquent de ne pas être incluses facilement dans ce processus, ce qui risque de renforcer la précarité de leur situation. Par exemple :

- les personnes en situation de handicap ou de maladie de longue durée, certaines communautés telles que les gens du voyage, certaines personnes qui ont eu des soucis avec la justice, les enfants à la charge de l'Etat, les personnes en maison de retraite ou autres institutions, les personnes atteintes d'incapacité ou de handicap intellectuel, les personnes illettrées, les personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui ne savent pas se servir d'un ordinateur, les personnes qui résident au RU depuis très longtemps (50 ans...) et qui n'ont plus les documents prouvant leur droit de résidence ou qui ont des documents qui ne sont plus reconnus par le gvt britannique, etc.

On ne sait pas non plus ce qu'il adviendra des personnes qui, pour une raison ou une autre, n'auront pas obtenu le nouveau statut à temps.

Bref beaucoup de questions et pratiquement aucune réponse à ce jour.

L'optimisme béat et presque de rigueur affiché en permanence par le Ministère de l'intérieur ne rassure personne. En effet, celui-ci n'est pas connu pour sa compétence et il souffre d'un manque chronique de personnel dont le niveau de formation est très inégal. On sait aussi que les données personnelles que le ministère de l'intérieur détient ont un taux d'erreur qui est de l'ordre 10%, ce qu'il ne nie pas. Ces 10% sont d'autant plus importants en cas de litige que la nouvelle loi qui vient de passer ne donnera plus accès au dossier personnel afin, par exemple, de préparer un appel. Les 3 millions viennent d'ailleurs de démarrer une action en justice afin que ce refus d'accès au dossier soit annulé. Donc, lorsque l'on sait que le nouveau système doit débiter en octobre ou novembre, dans 4 ou 5 petits mois dans sa 'version test', et lorsque l'on sait que pour être dans les temps, quelques **6 à 7 000** dossiers devront être traités **journellement**, il y a de quoi se faire beaucoup de souci.

3

Le troisième point concerne le climat extrêmement délétère, xénophobe et malsain qui règne au RU depuis le référendum en particulier, et dans lequel la politique d'immigration du gouvernement joue un rôle conséquent. Il en résulte ce que l'on appelle l'environnement hostile, qui est en fait une politique officiellement instaurée par Theresa May en 2012 lorsqu'elle était ministre de l'intérieur. Cette politique se traduit de différentes manières :

Directe :

- Les bailleurs locatifs sociaux ou privés, y compris les agences immobilières, sont dans **l'obligation** de contacter le ministère de l'intérieur si une personne n'est pas en mesure de prouver qu'elle réside dans le pays de manière légale
- Il en va de même pour les banques, à qui on a demandé de vérifier tous les comptes
- Il en est de même pour les organismes sociaux où des citoyens européens se voient à tort refuser des allocations
- Il en va de même pour les hôpitaux, où on a assisté à des cas de discrimination au nom, au faciès même, dus à une sur interprétation zélée ou xénophobe des règlements administratifs
- etc.

De manière indirecte :

- On voit des offres d'emplois où l'on exige que les candidats aient un passeport britannique
- Des candidats à des postes s'entendent dire que ce n'est pas la peine de postuler car ils sont européens : universités surtout...
 - Nous avons là-dessus tout un dossier que nous avons déjà transmis à nombre d'institutions gouvernementales.

Sans oublier l'exemple de ce qui s'est passé avec les citoyens du Commonwealth arrivés dans les années 50 et 60 au travers du scandale dit 'Windrush', qui montre combien des vies peuvent être détruites littéralement du jour au lendemain si une personne n'a pas les bons papiers ou ne rentre

pas clairement dans la bonne case. C'est ainsi que, *officiellement*, plus de 60 personnes ont été expulsées du Royaume Uni mais ce chiffre est probablement très conservateur.

Bien d'autres de ces citoyens du Commonwealth se sont vus refuser le retour sur le sol britannique après des vacances à l'étranger, etc.

Ce climat malsain est aussi nourri d'une certaine impunité dont semble jouir les responsables d'actes de xénophobie et de racisme quasiment au quotidien.

- Il y a l'exemple très fréquent de personnes qui se font agresser verbalement -ou physiquement- parce qu'elles parlent dans leur langue d'origine en public au téléphone ou autre. Vous avez dans votre dossier un article relatant ce qui est arrivé récemment à des élèves du lycée français de Londres.

Les statistiques officielles parlent d'elles-mêmes, et montrent que les crimes de haine ont **très** nettement commencé à augmenter dès la campagne autour du referendum (meurtre député Jo Cox). Ma collègue Véronique *Martin* vous parlera plus en détails de la facture humaine du Brexit.

4

Le quatrième point concerne la surveillance et la protection de nos droits au long terme.

Le RU conteste fortement tout rôle que pourrait jouer la Cour européenne de justice en cas de recours pour des litiges liés aux questions migratoires, et a insisté pour qu'on lui accorde une clause crépusculaire.

La Commission européenne, elle, renvoie tout ce qui toucherait à un processus de surveillance 'locale' au gouvernement britannique, lequel n'a toujours rien proposé de viable. Le rapport conjoint et l'accord de mars pointent vers une autorité administrative indépendante. Cependant, on peut légitimement se demander si elle sera vraiment indépendante et si elle aura les moyens financiers et logistiques à la hauteur de la complexité et de la taille probables de la tâche ? Le risque sera d'autant plus grand à la fin des 8 années de clause crépusculaire, surtout si nos droits ne sont pas inscrits dans la législation primaire.

5

Enfin, si le principe que rien n'est conclu tant que tout n'est pas conclu, et si les négociations échouent, alors le dossier des droits des citoyens européens échouera en même temps. Ce principe aurait dû être suspendu pour les droits des citoyens et aujourd'hui nous serions peut-être, voire sûrement, dans une position plus assurée. Les 3 millions demandent aussi depuis le départ que les droits des citoyens européens au RU fassent l'objet de discussions séparées et notre équipe juridique prépare un projet de protocole que nous soumettrons à la Commission européenne la semaine prochaine.

Si les négociations échouent, les citoyens européens devront postuler pour un statut normalement réservé aux étrangers des pays tiers, dont l'obtention est si difficile que ce statut a été décrit par la Chambre des Lords dans un rapport de décembre 2016 comme étant « byzantin » : infiniment complexe, très long, très cher et très restrictif. Nos contacts au sein de l'équivalent du MEDEF

pensent que 90% des européens actuellement sans statut précis, c'est-à-dire la majorité, ne pourront pas l'obtenir, ce dont M. Jouyet, Ambassadeur de France au RU est tout à fait conscient.

Beaucoup de Français ne pourront pas rester au Royaume Uni, surtout dans un tel cas de figure, et ma collègue Sylvie Jacobin pourra vous parler de ces retours et de son parcours personnel, et répondre à vos questions sur la base de notre dossier.

Car c'est l'autre pendant de la situation, ceux qui sont rentrés ou pensent à rentrer en France pour cause de Brexit, sans oublier tous ceux qui auront nulle part où aller... Ainsi, à situation exceptionnelle, une réponse exceptionnelle est requise, urgemment, comme cela a déjà été fait historiquement.

En conclusion

Les promesses qui avaient été faites des deux côtés, que notre situation ne changerait en rien, que tous nos droits seraient préservés et garantis, n'ont pas été tenues. De fait, des enjeux politiques et idéologiques ont pris le dessus des enjeux moraux et éthiques, et nos droits, et nos vies, continuent d'être traités comme des pions sur l'échiquier d'un jeu politique insensé.

En ce qui concerne les citoyens français qui soit sont pris dans cette tourmente, nous attendons que le Gouvernement français réagisse, exige des clarifications et des garanties fermes, et ne prenne pas pour argent comptant les affirmations clamées ici et là par le gouvernement britannique que notre situation est réglée. Je le répète, elle ne l'est pas, pas du tout.

Je vous remercie.